



Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance du 30 janvier 2026

Rapport n° 26SP-470

Commission(s) Hors Commission

Objet Contributions à un nouvel Acte de Décentralisation

La perspective d'un nouvel acte de décentralisation pour la France est envisagée dix ans après les dernières grandes lois en la matière qui ont donné aux Régions des outils et champs d'actions nouveaux. La Région Grand Est s'est pleinement saisie de ces derniers, lui donnant l'opportunité de mieux identifier, aussi, des évolutions restant à opérer. Forte de ces dix années d'action, la Région propose par ce rapport de contribuer au chantier ouvert par le Premier ministre.

1. Nouvel acte de décentralisation : suite logique de 40 ans d'améliorations et d'opportunités émergentes

Le 19 septembre dernier, le Premier ministre Sébastien LECORNU a adressé aux collectivités territoriales une lettre annonçant la préparation d'un « *grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale* », dont le Parlement devrait être saisi prochainement. Les finalités de cette démarche sont de répondre à un double impératif :

- Rétablir la lisibilité de l'action publique pour les citoyens parfois déboussolés dans un entrelacs de compétences croisées entre l'État, les collectivités et leurs groupements, source de dilution des responsabilités ;
- Adapter l'organisation territoriale aux attentes de proximité, en appliquant le principe de subsidiarité.

Ce nouvel « acte » s'inscrirait dans la suite logique des grands jalons de la décentralisation depuis 40 ans. Le mouvement lancé par les lois de 1982-1983 s'est poursuivi par l'acte 2, vingt ans plus tard. Au début des années 2000, ces premières évolutions fondamentales ont sensiblement accru les compétences des Régions – pour ce qui nous concerne plus directement (TER, personnels des lycées) – et ont introduit des outils prometteurs (subsidiarité, chef de file, expérimentation). Cependant, la mise en œuvre de ces derniers est restée inaboutie, notamment en raison de moyens juridiques et financiers insuffisants et de pratiques persistantes.

Les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015) ont constitué un nouveau pas vers plus de décentralisation. Mais dix ans après, le bilan reste mitigé (redondances dans les domaines du développement économiques et de la transition écologique, par exemple) notamment parce que certains obstacles sont demeurés des angles morts des réformes successives (trop grande rigidité des normes nationales, déséquilibres financiers), le débat préférant se concentrer sur le « nombre de strates » – enjeu de façade si on le replace dans le paysage européen.

En 40 ans, la dynamique de décentralisation a considérablement changé le déploiement des politiques publiques dans un pays qui était fortement centralisé et qui n'est pas de culture fédérale. Les travers aujourd'hui constatés ne signent pas un quelconque échec en la matière ; ils sont simplement les conséquences d'une réforme de longue haleine, qui s'opère « en marchant ». Ils sont sensibles parce que les avancées successives ont apporté des bénéfices nets et ont mis en lumière les capacités des collectivités territoriales à faire et – à ce jour – à faire encore davantage.

Les rapports produits par Boris RAVIGNON et Eric WOERTH en 2024 ont ouvert de nombreuses voies d'action très concrètes qui permettraient une meilleure articulation entre l'Etat et les collectivités et une réduction des coûts des normes. Il faut s'en saisir.

Fort de ses expériences, de sa pleine prise en main des compétences nouvelles confiées au cours des dix dernières années, de son ancrage dans des réalités territoriales diversifiées et de sa pratique d'un dialogue constructif, innovant et singulier avec les services de l'Etat en région, la Région Grand Est se doit de contribuer activement à ce projet de réforme.

2. La décentralisation, réussites et perspectives

Dès sa création et au cours des 10 années qui viennent de s'écouler, la Région Grand Est a su initier et déployer un projet politique exigeant et ambitieux marqué du sceau de l'intérêt général et ainsi s'affirmer comme un acteur stratégique majeur au plan régional, national et européen.

Face aux crises successives – économiques, sanitaires, énergétiques, climatiques et géopolitiques – notre collectivité a toujours fait le choix résolu de l'action, de la solidarité et de l'investissement. Elle a su assumer dans les grands domaines qui lui incombent – développement économique, formation, aménagement du territoire, mobilités durables, transition écologique – son rôle de chef de file, fidèle à l'esprit de la loi NOTRe, tout en cultivant l'équilibre entre puissance régionale et proximité territoriale.

Par ailleurs, il convient de souligner que, dans le contexte actuel marqué par de très fortes tensions géostratégiques à l'international et de nombreuses incertitudes au plan national, liées à une crise politique et institutionnelle inédite sous la Cinquième République, elle constitue, comme les autres collectivités territoriales, un pôle de stabilité sachant répondre aux enjeux d'aujourd'hui et proposer les voies qui s'imposent pour préparer l'avenir.

Le rôle déterminant qu'elle a su remplir en 2020 lors de la crise sanitaire en est l'illustration, en mettant en place des mesures urgentes et ciblées pour soutenir notamment les petites entreprises et le milieu associatif – elle fut d'ailleurs la première Région de France à créer un Fonds dédié (le Fonds « Résistance ») – et en partenariat avec l'Etat en engageant la démarche « Business Act » pour poser les voies du rebond et ouvrir de nouvelles perspectives porteuses d'avenir.

Le présent rapport pose un regard sur une décennie d'action régionale afin d'en mesurer les acquis, d'en assumer les choix et d'en dégager les lignes de force. Car la Région Grand Est est aujourd'hui une collectivité forte et reconnue, éminemment stratégique, qui agit, investit et anticipe dans un monde en profonde transformation.

Ce document retrace de manière très synthétique et évidemment non exhaustive, une décennie de construction collective. Il met en évidence une conviction politique forte, à rebours de certaines affirmations : l'unité du Grand Est est une force qui, loin d'effacer les identités de nos territoires, les consolide durablement car elle procède en permanence du dialogue, de la confiance et de la responsabilité partagée.

Un volontarisme affiché d'emblée pour « faire Région ».

La création de la Région Grand Est, née de la fusion de l'Alsace, de la Champagne Ardenne et de la Lorraine, a donné lieu à un chantier institutionnel, administratif et politique d'une ampleur inédite. Il convient de rappeler que malgré cette complexité, la nouvelle collectivité a été mise en place dans des délais courts, la priorité étant d'assurer la continuité de l'action publique et de disposer rapidement d'une capacité d'intervention effective.

Dès l'adoption de la réforme territoriale en 2015, un travail approfondi d'organisation a été mené pour harmoniser les services des trois anciennes Régions, regroupant plusieurs milliers d'agents répartis sur de nombreux sites. Cette réorganisation s'est appuyée sur des principes de transparence, de respect des personnes et de non-mobilité contrainte, tout en intégrant les meilleures pratiques existantes. En quelques mois, des outils administratifs, financiers et techniques partagés ont été déployés, permettant à la nouvelle Région d'être, dès sa mise en place officielle le 4 janvier 2016, en capacité de produire de la décision et de l'action.

A la suite, un travail de fond a été conduit pour définir des politiques régionales unifiées. Après avoir honoré les engagements antérieurs des trois anciennes collectivités, la Région a remplacé plusieurs centaines de dispositifs par un cadre d'intervention harmonisé, adapté à la taille, aux spécificités et aux priorités du nouveau territoire. Ce processus a permis à la Région d'être pleinement opérationnelle dès sa première année d'existence.

A. Une collectivité de la proximité et de la concertation

L'extension du périmètre territorial – plus de 57 000 km², 5,5 millions d'habitants – rendait indispensable une organisation déconcentrée, capable de garantir efficacité, réactivité et lisibilité de l'intervention régionale au plus près des réalités locales. Les enjeux opérationnels étaient considérables : la Région assure des responsabilités majeures dans des domaines très concrets de la vie quotidienne : gestion de quelque 245 lycées publics et de 110 centres de formation d'apprentis, formation de plusieurs dizaines de milliers de demandeurs d'emploi, accompagnement de plus de 267 000 entreprises, entre autres. Il fallait aussi se préparer à l'exercice des nouvelles compétences prévues par la loi et à décliner localement, notamment en matière de transports interurbains et scolaires.

La territorialisation des services s'est ainsi imposée comme un principe structurant dès la première année de fonctionnement de notre collectivité. Avec une conviction forte : une Région de grande taille ne peut agir efficacement qu'en s'appuyant sur une présence humaine et administrative répartie sur l'ensemble du territoire, au contact direct des besoins et attentes des citoyens, des entreprises, des établissements scolaires et des partenaires institutionnels.

Créées dès juin 2016 et mises en place au cours des mois suivants, les 12 Maisons de la Région sont de véritables relais opérationnels, permettant de délivrer des informations, de suivre les politiques régionales sur le terrain, de renforcer le dialogue avec les collectivités locales, les établissements et les acteurs socio-économiques. Elles permettent à la Région de fonctionner selon une logique multisites, au côté du siège de Strasbourg et des Hôtels de Région de Châlons-en-Champagne et de Metz, et d'être ainsi une collectivité de la proximité.

Plus globalement, notre collectivité entretient une culture permanente du dialogue, de l'échange, de la concertation avec l'ensemble des forces vives du Grand Est, partout dans les territoires. Les grandes démarches et les différents schémas relevant de notre responsabilité dans différents domaines (aménagement du territoire, ruralités, développement économique et innovation, formation, tourisme, santé, etc.) procèdent d'une co-construction avec tous nos partenaires concernés, publics et privés (SRADDET, mobilisation pour l'emploi, assises de l'industrie, etc.).

B. Le Très Haut Débit : premier chantier structurant et fédérateur

Parmi les grands projets portés par la Région Grand Est, le déploiement du Très Haut Débit (THD) a constitué l'un des chantiers les plus emblématiques de la capacité de la nouvelle collectivité à agir efficacement et à « faire région » autour d'un objectif commun.

La révolution numérique, engagée au début des années 2000, transforme en profondeur l'économie, les services publics et les usages quotidiens. L'accès à une connexion numérique performante devient un facteur déterminant de compétitivité, d'attractivité et de cohésion territoriale. Entreprises, administrations, établissements de santé et d'enseignement, particuliers, dépendent désormais d'un accès fiable et pérenne au très haut débit.

Un enjeu majeur s'impose : éviter l'apparition ou l'aggravation d'une fracture numérique entre territoires. Les opérateurs privés, sollicités par l'Etat pour déployer les infrastructures, privilégient en effet les zones les plus denses et les plus rentables, délaissant espaces ruraux et périurbains. Face à ce risque d'inégalité territoriale et sociale, l'intervention publique est indispensable.

La Région Alsace s'était dotée d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique prévoyant le déploiement de la fibre optique dans les zones non couvertes par l'initiative privée. Ce choix reposait sur une option technologique ambitieuse : la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), seule solution garantissant un très haut débit effectif et durable.

Le projet alsacien « Rosace », lancé dans le cadre d'une délégation de service public associant Région, collectivités locales, Etat, Europe et partenaires privés, devint rapidement une référence nationale. Signé en 2015 et mis en œuvre à partir de 2016 par la Région Grand Est, il a permis la création de centaines de milliers de prises dans des centaines de communes, faisant de l'Alsace l'un des territoires les plus rapidement fibrés de France.

À l'échelle Grand Est, la Région, ayant le souci d'éviter toute rupture technologique entre les territoires issus de la fusion, décide dès janvier 2016, soit trois semaines seulement après sa création, d'assurer son rôle de chef de file en matière d'aménagement numérique.

En partenariat avec tous les Départements – hors Moselle dont le syndicat « Moselle Fibre » a bénéficié d'un soutien financier de la Région – un projet régional d'une ampleur inédite est lancé sur le modèle alsacien : le réseau « Losange ». Porté sous maîtrise d'ouvrage régionale, il est alors le plus grand réseau public THD en France. Du fait de son ampleur liée à la taille de la région, son plan de financement est très favorable pour les collectivités, la part du concessionnaire étant de 85% du montant du projet (1,5 milliards d'euros).

Achévé en 2023, le projet dessert plus de 3 400 communes, dont 91% ont moins de 2 000 habitants. 99,6 % des foyers situés dans les territoires relevant de l'aménagement numérique porté par la Région bénéficient ainsi d'un accès au THD. Au total, plus de 1,4 millions de prises ont été déployées, faisant du Grand Est le premier territoire fibré de France et l'une des régions les plus avancées et les plus connectées d'Europe.

Ce chantier a démontré d'emblée la capacité de la Région Grand Est à conduire des projets structurants, à garantir l'égalité entre les territoires et à inscrire son action dans une vision de long terme.

C. Développer et valoriser tous les atouts et avantages comparatifs du Grand Est

- Sa situation géographique très stratégique

Avec 40 % de la population européenne située dans un périmètre de 500 km autour de ses frontières, le Grand Est est au centre du cœur économique de l'Europe.

Seule en France à avoir une frontière commune avec 4 autres pays – Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse – et donc première région transfrontalière de notre pays, elle jouxte 3 pôles densément peuplés et à forte dynamique économique – Ile-de-France, Luxembourg, Nord de la Suisse – ce qui l'amène à développer des coopérations nombreuses et nourries avec les régions voisines, autour de projets porteurs, singulièrement en matière d'innovation, de recherche, d'aménagement du territoire, de formation, de culture, de santé. Ce sont sa position et sa dimension qui lui accordent aujourd'hui une place inédite et une voix reconnue auprès des partenaires allemands et luxembourgeois et dans diverses instances transfrontalières.

- La force de son appareil productif et de ses entreprises

Le Grand Est se classe 3^{ème} région industrielle et 3^{ème} région exportatrice de France, hors Ile de France, 1^{ère} région agricole : un palmarès porteur que n'auraient pu détenir, seule, chacune des trois anciennes régions.

Pour pérenniser et renforcer ce socle indispensable à la vitalité de tous nos territoires, urbains et ruraux, et permettre à l'ensemble des acteurs économiques de s'adapter et de tirer pleinement parti des grandes mutations et transitions en cours – numérique, environnementale, énergétique, sociale et sociétale – notre collectivité déploie des stratégies offensives pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du Grand Est.

- La jeunesse

Le Grand Est compte près d'un million de jeunes de 15 à 29 ans. Ils sont tout naturellement une priorité de notre action. Leur permettre de se former dans les meilleures conditions, de s'orienter, de s'insérer dans une activité professionnelle choisie et non subie, en un mot de trouver les voies de leur autonomie et de leur épanouissement personnel est au cœur de nos préoccupations.

Aussi notre collectivité investit massivement dans les lycées, leur transformation écologique, leur modernisation numérique et l'amélioration des conditions de vie et d'étude. Nos différents dispositifs en faveur de l'orientation, de l'apprentissage, de la mobilité et de l'accès à la culture traduisent une approche globale de l'accompagnement de leur parcours de vie.

Au-delà des jeunes, la politique régionale de formation s'adresse à tous les publics : demandeurs d'emploi, salariés, seniors, personnes en reconversion. Avec le double objectif de sécuriser les parcours professionnels et de répondre de manière adaptée et stratégique aux besoins en compétences des entreprises.

- **Ses territoires ruraux**

La Région considère ces territoires à la fois comme une force et une grande chance pour l'avenir de notre région, à rebours d'une vision négative encore trop souvent portée sur eux dont. Aussi nous en avons fait, dès 2016, l'une des premières priorités de notre action.

En janvier 2016, la Région ouvrait en effet son premier dossier. Il était dédié à ces territoires qui couvrent 94% de l'espace régional, près de 90 % des communes et regroupent 40 % de la population.

Au-delà de sa portée symbolique, cette décision montrait la volonté de notre collectivité de s'engager de manière prioritaire en faveur de ces territoires, de leurs communes, de leurs acteurs, publics et privés, et de leurs habitants.

L'objectif de cette démarche, matérialisée par l'élaboration du premier « Pacte pour la Ruralité », était de répondre aux besoins, urgences et attentes de ces territoires, et de valoriser leurs atouts et potentiels. Nombreux ont été les dispositifs d'intervention mis en place à cet effet, avec le souci permanent d'agir dans la plus grande proximité, grâce notamment à la création des 12 Maisons de la Région. L'action phare du Pacte était le déploiement d'un réseau très haut débit par fibre optique jusqu'au plus petit hameau du Grand Est.

En 2024, notre collectivité a poursuivi cette dynamique au travers de son « Pacte des Ruralités » doté de 800 M€, avec des mesures très concrètes dédiées à l'amélioration du cadre de vie, à la mobilité, à la préservation de l'environnement, à l'agriculture de proximité et à l'attractivité des territoires. A fin 2025, près de 80 % des mesures prévues étaient déjà opérationnelles ou engagées. Parmi celles-ci : le soutien à 1 100 entreprises pour dynamiser l'emploi en milieu rural, à 51 commerces, 45 cabinets vétérinaires, 27 petits et grands équipements sportifs, et 52 projets d'aménagement en faveur du vélo du quotidien, pour ne prendre que ces exemples.

Plus que jamais, notre collectivité considère la ruralité non comme une contrainte, mais comme une richesse et un levier de développement. Protecteurs de la nature, de la biodiversité, des ressources naturelles, garants de notre approvisionnement et de notre souveraineté sur le plan alimentaire, producteurs d'énergies renouvelables, développeurs de projets et d'initiatives, modèles du « vivre ensemble » et de la solidarité, les territoires ruraux sont, chacun avec ses spécificités et ses atouts, les fers de lance véritables et incontournables des mutations et des transitions à accomplir, et pour l'ambition portée par notre collectivité, qui est de faire du Grand Est la région des transitions réussies.

D. La réindustrialisation au cœur de notre stratégie régionale de développement économique, d'innovation, d'aménagement du territoire et de transition environnementale et énergétique

Région historiquement industrielle, le Grand Est occupe une place stratégique dans l'économie nationale et européenne : il concentre près de 10 % de la valeur ajoutée industrielle nationale et se situe au troisième rang des régions industrielles de notre pays, en volume d'emplois et en capacités productives. L'industrie représente environ 16 % de l'emploi régional (plus de 219 000 salariés). Son tissu productif, dense et diversifié, est dominé par l'agroalimentaire et la métallurgie, et structuré autour de filières stratégiques - automobile, bioéconomie, santé, énergie, matériaux et industries de transformation -.

Face aux mutations profondes de l'appareil productif, à la concurrence internationale et aux impératifs de la transition écologique, notre collectivité a fait le choix d'une politique volontariste, structurée et partenariale en faveur de la réindustrialisation de notre territoire. Et ce en privilégiant une approche qualitative de la réindustrialisation, orientée vers des projets à forte valeur ajoutée, innovants et compatibles avec les enjeux de transition écologique.

Cette orientation stratégique constitue aujourd'hui l'un des piliers majeurs de notre action. Elle repose sur une conviction forte : la reconquête industrielle constitue un levier essentiel de souveraineté, de création d'emplois durables et de cohésion territoriale.

Ainsi, l'adoption du Plan régional « 500 relocalisations à l'horizon 2028 », visant à favoriser le retour ou le développement d'activités industrielles complètes, de segments de production ou de maillons stratégiques des chaînes de valeur. À ce jour, près de 190 projets de relocalisation ont été recensés, témoignant du caractère opérationnel et crédible de cette stratégie.

Pour accompagner la transformation du tissu productif, un ensemble cohérent de dispositifs de soutien aux entreprises industrielles a été déployé.

Le programme Grand Est Compétitivité, lancé en 2019, constitue l'un des leviers majeurs de cette politique. Il s'adresse aux PME, ETI et grandes entreprises industrielles et de services à l'industrie, en soutenant leurs projets d'investissement, de modernisation et de transformation. Il favorise notamment l'intégration de technologies de pointe, la numérisation des processus, l'évolution des organisations et la réduction de l'empreinte environnementale des activités industrielles.

Parallèlement, notre collectivité a renforcé ses outils financiers, notamment en direction des entreprises de l'économie sociale et solidaire, et soutient des programmes d'accélération sectoriels dans des filières stratégiques.

La politique régionale s'appuie sur un partenariat bien éprouvé et étroit avec Bpifrance, dans lequel la place laissée à la Région pourrait être accrue. Pour la période 2025-2028, la Région et Bpifrance ont conclu un nouvel accord stratégique visant à accompagner les entreprises dans leurs projets de réindustrialisation, d'innovation, de transition écologique et d'internationalisation. Plus de 1,4 milliards d'euros ont pu être mobilisés au bénéfice de plusieurs milliers d'entreprises sur l'ensemble du territoire régional. Il repose sur la volonté de simplifier l'accès aux financements, d'adapter les outils aux spécificités territoriales, notamment rurales, et de maximiser l'impact des interventions publiques. Ses objectifs prioritaires portent sur la décarbonation de l'économie, le renforcement de la compétitivité industrielle, le soutien à l'entrepreneuriat et à la transmission des entreprises, le développement équilibré des territoires.

La réussite de la stratégie de réindustrialisation repose également sur une articulation étroite entre la Région et les intercommunalités. Cette coopération permet de conjuguer vision stratégique régionale et connaissance fine des réalités locales. Dans ce cadre, la Région pilote les politiques économiques, de formation, de mobilité et d'aménagement stratégique, tandis que les intercommunalités interviennent sur le foncier, l'immobilier d'entreprise, l'urbanisme et l'animation économique de proximité. La signature d'une déclaration commune pour la réindustrialisation formalise cette méthode de travail partenariale, qui vise à proposer aux industriels des conditions d'implantation lisibles, efficaces et adaptées à leurs besoins.

Bien évidemment, la transition environnementale et la décarbonation occupent une place centrale dans notre volonté d'une réindustrialisation durable et performante du Grand Est. Pionnière dans la déclinaison territoriale de la planification écologique, notre Région accompagne donc les entreprises dans l'adaptation désormais indispensable de leurs modèles productifs, en lien étroit avec l'État et les opérateurs nationaux. Une approche qui permet de concilier performance économique, sobriété foncière, maîtrise des ressources, décarbonation, adaptation au changement climatique.

Enfin, en réponse au besoin des entreprises et des investisseurs de disposer d'une main d'œuvre de qualité, formées aux mutations industrielles, au numérique, à l'intelligence artificielle, notre collectivité veille à l'adaptation des compétences au travers de ses politiques de formation initiale et professionnelle, abordées plus loin, et mobilise l'écosystème académique, scientifique et technologique de premier plan dont dispose le Grand Est - universités, pôles de compétitivité, clusters – pour soutenir l'innovation, la recherche et le développement des compétences nécessaires aux mutations industrielles.

Une attractivité économique confortée et en forte dynamique

Le Grand Est s'affirme aujourd'hui comme l'un des territoires les plus attractifs de France et d'Europe pour les investisseurs, les entrepreneurs et les porteurs de projets. Héritière d'une longue tradition industrielle, la Région a su engager une transformation profonde de son modèle économique pour conjuguer réindustrialisation, transition écologique, innovation et création d'emplois durables.

Cette attractivité n'est ni le fruit du hasard ni celui d'effets d'annonce. Elle repose sur une volonté politique et sur une stratégie régionale structurée, construite dans le temps long. Notre collectivité a fait le choix d'un accompagnement personnalisé des projets d'implantation, en mobilisant l'ensemble de son écosystème – agences de développement économique, collectivités locales, filières industrielles – et en cultivant une coopération étroite avec l'État et l'Union européenne.

La taille et les compétences de la Région et son positionnement européen, lui permettent d'être un interlocuteur stratégique de premier plan, capable de mener des négociations globales avec de grands groupes industriels et d'apporter des réponses coordonnées aux enjeux d'implantation, de foncier, de formation, d'énergie, de mobilité, de qualité de vie. Les investissements massifs engagés dans les infrastructures de transport, notamment ferroviaires et transfrontalières, renforcent encore l'accessibilité et l'attractivité de notre territoire.

Cette stratégie porte ses fruits. Le Grand Est, reconnu comme un territoire de confiance pour les investisseurs, se classe parmi les trois régions françaises les plus attractives, hors Île-de-France, et 9^e région européenne sur 242 selon le baromètre Ernst & Young, pour l'accueil des investissements directs étrangers. Notre région concentre à elle seule près de 10 % des projets d'investissements internationaux réalisés en France, une performance largement supérieure à son poids démographique, signe d'une compétitivité réelle et reconnue. Plus concrètement, depuis 2015, on relève +75 % de projets d'investissements en Grand Est, près de 1 130 projets et 34 000 emplois créés ou maintenus et des moyens d'intervention régionaux multipliés par deux par rapport aux anciennes Régions.

La diversité des pays d'origine des investisseurs – Allemagne, États-Unis, Belgique, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Pays-Bas – illustre l'ouverture de notre région et sa capacité à dialoguer avec les grandes économies mondiales. Plus de 2 500 entreprises à capitaux étrangers y sont aujourd'hui implantées, représentant 135 000 emplois, l'une des plus fortes concentrations nationales.

E. Une politique des mobilités volontariste et ambitieuse au service des territoires, des habitants et de la transition écologique

Depuis sa création et dans un contexte de transition écologique, de tensions sur le pouvoir d'achat et d'inégalités territoriales, notre collectivité investit massivement pour garantir à chacun un droit effectif à la mobilité, par ailleurs vecteur essentiel de la cohésion territoriale et sociale de notre région, de son attractivité économique.

La politique des transports représente aujourd'hui notre premier poste d'investissement avec près de 39 % du budget régional. Ce choix politique traduit l'ambition qui est la nôtre : celle de faciliter les déplacements du quotidien pour nos concitoyens, de soutenir le développement et l'attractivité de tous nos territoires, ruraux comme urbains, et de réduire l'empreinte environnementale des mobilités. Une ambition que nous déclinons en allant parfois au-delà de nos compétences traditionnelles.

- Le transport ferroviaire de voyageurs : un pilier structurant de l'action régionale

Autorité organisatrice des mobilités, la Région s'est affirmée comme un acteur ferroviaire de premier plan. Depuis 2016, l'offre TER a progressé de 27 %, faisant du Grand Est la première région de France en nombre de trains régionaux. Chaque jour, près de 1 900 TER sillonnent le territoire, représentant 22 % de l'offre nationale, dans une région pourtant moins peuplée que d'autres grands bassins métropolitains.

Cette montée en puissance résulte d'une politique de l'offre cohérente et continue : cadencement renforcé, réouverture de lignes, développement de services express, amélioration des dessertes transfrontalières. Depuis sa création, la Région a largement démontré sa capacité à adapter l'offre ferroviaire aux besoins réels des habitants des métropoles, des villes moyennes et des territoires ruraux.

Avec le souci de promouvoir son positionnement transfrontalier, elle est aussi la première région française en matière d'investissements ferroviaires transfrontaliers. 917 millions d'euros sont déjà engagés, 1,4 milliards d'euros supplémentaires sont programmés. Il en va tout particulièrement d'une offre de service renforcée pour répondre aux besoins de nos concitoyens travailleurs frontaliers, notamment au Luxembourg et en Allemagne.

C'est dans cet esprit que nous portons le déploiement des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) ; celui de Strasbourg, et demain Mulhouse–Bâle, Lorraine–Luxembourg, et Reims.

- Une action déterminée en faveur de l'équité territoriale

La sauvegarde et la modernisation des lignes de desserte fine du territoire qui représentent 840 kilomètres dans notre région, illustrent pleinement notre engagement en faveur de la cohésion territoriale. Ces lignes, essentielles à la vie quotidienne de dizaines de milliers d'usagers, ont souffert d'un sous-investissement chronique, suite pour beaucoup à la priorité donnée à la mise en place et au développement de la grande vitesse dans notre pays.

Face au risque de fermetures, la Région a pris ses responsabilités en finançant massivement la régénération des infrastructures – elle a déjà permis la réouverture d'Épinal–Saint-Dié en 2021 et œuvre à celle de Nancy–Contrexéville prévue fin 2027 -, en engageant le transfert progressif de leur gestion pour 15 d'entre elles, en préparant une gouvernance nouvelle, plus efficace et plus proche des territoires.

À terme, 600 km de lignes ferroviaires seront directement gérés par la Région, marquant un tournant historique dans l'organisation du réseau et garantissant une maîtrise durable de la qualité de service. La régénération de ces lignes représente un investissement global de 1,2 milliard d'euros, dont 300 millions d'euros d'ici 2028 pour éviter toute fermeture.

Avec des résultats concrets pour les usagers : la fréquentation du réseau TER Fluo a augmenté de plus de 30 % par rapport à 2019, plaçant le Grand Est parmi les régions les plus dynamiques de France. La qualité de service est également au rendez-vous, avec un taux de régularité supérieur à 94 %, l'un des meilleurs au niveau national.

- **Le fret et le transport de marchandises : conjuguer compétitivité et transition écologique**

Bien que le fret ne relève pas de ses compétences obligatoires, notre collectivité a fait le choix d'un engagement résolu en faveur du transport durable des marchandises. Situé au cœur des grands corridors européens, le Grand Est dispose du premier réseau national de lignes dédiées exclusivement au fret, représentant une part majeure du trafic ferroviaire français (450 kilomètres de lignes actives, représentant 15 % du réseau national et un quart des tonnages ferroviaires transportés en France).

Cet engagement répond à un double enjeu : économique, en soutenant la compétitivité des entreprises, et la performance logistique et environnementale en favorisant le report modal et donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Adoptée récemment, notre Stratégie Fret Grand Est fondée sur une approche globale et partenariale, permettra de structurer un écosystème logistique performant, décarboné et résilient, autour de cinq priorités : modernisation des infrastructures, maîtrise du foncier, transition énergétique, valorisation des métiers et amélioration de la connaissance.

Avec des investissements ciblés sur les lignes capillaires fret (dispositif Capfret rehaussé en 2022), les plateformes multimodales et les raccordements ferroviaires des entreprises, la Région affirme résolument un rôle, *de facto*, de chef de file et de facilitateur, au service d'un développement économique durable et équilibré.

- **Les routes : une expérimentation ambitieuse au service de l'intérêt général**

Depuis le 1er janvier 2025, notre collectivité assume, à titre expérimental, la gestion de 525 km de routes nationales non concédées. Ce transfert de compétence inédit repose sur la volonté de reprendre la main sur des infrastructures stratégiques, saturées et longtemps sous-dotées.

Dès la première année et en lien avec le levier indispensable que constituera l'écocontribution, des moyens sans précédent ont été engagés, avec un niveau d'investissement trois fois supérieur à celui auparavant mobilisé par l'État, afin de moderniser, sécuriser et adapter ces axes aux enjeux climatiques et économiques.

- **Le vélo et les mobilités douces : accélérer les changements de pratiques**

À travers de son Plan Vélo 2022–2028, la Région soutient le développement de plus de 3 300 km d'itinéraires cyclables, favorisant à la fois les déplacements du quotidien et le tourisme durable. Cette politique contribue ainsi à l'attractivité du territoire, à la santé publique et à la réduction des émissions de CO₂.

Avec le lancement du service Vélo Fluo, notre collectivité entend renforcer concrètement l'intermodalité train + vélo. Déployé dans 52 gares, ce service de vélos électriques en libre-service répond aux besoins des déplacements de courte distance et facilite les « derniers kilomètres », en particulier pour les actifs et les étudiants.

Ce bilan illustre une Région pleinement en responsabilité, capable d'anticiper les mutations, d'innover dans ses modes d'intervention et d'assumer des choix politiques forts. En plaçant la mobilité au cœur de son projet régional, le Grand Est se positionne comme une collectivité pilote, au service des habitants, des territoires et de la transition écologique.

- **Les transports scolaires : un esprit affirmé de service public**

La loi NOTRe a transféré la compétence d'organisation des transports interurbains et scolaires des Départements aux Régions afin de clarifier les responsabilités dans le domaine de la mobilité. Ce transfert en Grand Est a concerné plus de 3 500 circuits scolaires transportant chaque jour près de 200 000 élèves, ainsi que plusieurs dizaines de lignes régulières et à la demande.

Ayant la volonté de « faire région » sans attendre, notre collectivité a fait un choix volontariste en assumant pleinement cette compétence dès le 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble de son territoire, avant l'échéance légale de 1^{er} septembre 2017 prévue pour les transports scolaires.

Depuis lors, elle organise, finance et harmonise les services de transport scolaire depuis ses 12 Maisons de la Région, ce qui permet de maintenir la proximité, de garantir avec efficacité la continuité du service public, de faire évoluer les réseaux vers une offre cohérente et de renforcer l'articulation avec les autres modes de transport.

La Région travaille aussi en bonne intelligence avec les communes et les communautés de communes pour organiser la desserte, coordonner les inscriptions et assurer la sécurité et l'accompagnement des élèves aux points d'arrêt.

Depuis cette reprise de compétence, la Région a déployé plusieurs actions et mesures pour améliorer toujours davantage le service : tarification très avantageuse pour les familles, harmonisation et simplification de l'offre sous la marque unique « Fluo Grand Est », gage d'une meilleure lisibilité des services pour les usagers, versement d'aides et d'allocations lorsque le service régional n'est pas disponible (Allocation Familiale de Transport, Allocation Annuelle d'Approche), ouverture de nouvelles options tarifaires, permettant par exemple aux lycéens de s'acquitter d'un complément modique pour bénéficier du réseau Fluo en dehors des trajets scolaires, avec réductions sur les trains et cars régionaux.

Pour aller plus loin encore, de nouvelles évolutions ciblées sont mises en place dans un esprit de service public affirmé, tels le développement de circuits spécialisés pour élèves à besoins particuliers, scolarisés en classes adaptées ou spécialisées, ou l'installation d'outils numériques de suivi en temps réel des autocars scolaires et interurbains

Grâce à l'ensemble de ces mesures - auxquelles il faut ajouter le recrutement et la formation de chauffeurs -, la Région a non seulement garanti la continuité du service public de transport scolaire, mais en a aussi fait un dispositif plus accessible, lisible et sécurisé pour les élèves et leurs familles, tout en répondant très concrètement à des enjeux sociaux et environnementaux.

F. La transition écologique, pilier structurant du projet régional

Tout au long de la décennie passée, la Région a fait le choix clair de placer la transition écologique au cœur de son action. Face à l'urgence climatique, à l'érosion de la biodiversité et aux transformations économiques et sociales qu'elles impliquent, notre collectivité a engagé une politique ambitieuse, cohérente et profondément territorialisée, visant à préparer durablement l'avenir du Grand Est en en faisant la région des transitions réussies.

Cette politique ne s'est jamais limitée à une approche sectorielle ou déclarative. Elle s'est construite comme un véritable projet de transformation, conciliant adaptation climatique, compétitivité économique, justice sociale et amélioration du cadre de vie des habitants.

- **Une Région pionnière et reconnue**

Le Grand Est s'est affirmé comme une région de référence en matière de transition écologique. Première Région de France à s'engager dans une démarche de planification écologique territorialisée, elle a également acquis une reconnaissance européenne majeure en devenant la seule Région, en France et en Europe, à intégrer directement des programmes LIFE de la Commission européenne, traditionnellement réservés aux États.

Les programmes LIFE Biodiv'Est et Life Adapt'Est illustrent cette capacité à porter des projets d'envergure, innovants et structurants. Ils témoignent de la crédibilité de la stratégie régionale, de la solidité de son ingénierie et de sa capacité à fédérer des partenariats larges associant l'État, les agences nationales, les collectivités, les acteurs économiques, le monde agricole, la recherche et les citoyens.

- **Une méthode innovante : la planification écologique au plus près des territoires**

Dès 2023, la Région a engagé une démarche inédite avec la COP régionale « Grand Est région verte ». Cette initiative a permis de dépasser une approche descendante de la transition écologique pour construire une dynamique collective, participative et territorialisée.

Plus de 1 300 contributions, des centaines d'ateliers et de réunions locales, la mobilisation de milliers d'acteurs, ont permis d'aboutir à des engagements partagés et à un plan d'actions opérationnel. La déclinaison de cette feuille de route au travers des Pactes Territoriaux de Réussite de la Transition Écologique (PTRTE) garantit une intégration concrète des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement, d'habitat, de mobilité, de développement économique et de gestion des ressources sur l'ensemble du territoire régional.

Cette méthode constitue l'un des marqueurs forts du mandat : elle ancre la transition écologique dans le quotidien des territoires, tout en assurant la cohérence avec les objectifs nationaux et européens.

- **Des résultats tangibles et mesurables, visibles sur l'ensemble du territoire**

La Région a ainsi contribué de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec notamment un objectif 2030 déjà atteint pour la branche énergie. Le développement des énergies renouvelables s'est accéléré, tout comme le déploiement d'infrastructures de mobilité durable, assurant une couverture intégrale du territoire en bornes de recharge électrique.

La lutte contre l'artificialisation des sols et la reconquête des espaces dégradés se traduisent par le recyclage de friches industrielles, la désimperméabilisation des sols et la plantation massive de haies favorisant la biodiversité et le stockage du carbone. La préservation de la ressource en eau, enjeu crucial pour le Grand Est, singulièrement pour son agriculture au sens large a fait l'objet d'actions ciblées sur les captages prioritaires et d'une gouvernance renforcée.

Ces réalisations, portées par plus de 4 000 projets locaux, démontrent la capacité de notre région en même temps que l'engagement et le volontarisme de l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, à transformer en profondeur les modes traditionnels de production, d'aménagement et de consommation.

- **Une transition pensée comme un levier de souveraineté et de prospérité**

La transition écologique, telle qu'abordée par la Région, ne fragilise pas le tissu économique régional mais au contraire en renforce la compétitivité et l'attractivité. C'est dans cet esprit que nous avons engagé une stratégie volontariste de décarbonation de l'industrie, en accompagnant financièrement les entreprises dans l'innovation, l'investissement et la transformation de leurs processus productifs.

Le développement d'une filière hydrogène bas carbone, les investissements dans les technologies énergétiques d'avenir, la structuration de zones industrielles bas carbone et l'essor de la bioéconomie, toutes ces avancées font du Grand Est un acteur majeur de la réindustrialisation durable en Europe.

De la même manière, nous sommes résolument aux côtés de nos agriculteurs, durement confrontés aux aléas climatiques et aux enjeux énergétiques, pour les encourager et les aider à entreprendre des démarches exemplaires conciliant performance économique, adaptation climatique et préservation des ressources. Les dispositifs déployés au travers de programmes structurants tel Ambition Éleveurs renforcent la résilience des exploitations en même temps, et c'est essentiel, que l'attractivité des métiers et la transmission des savoir-faire.

- **L'adaptation climatique, impératif des années à venir : un enjeu déjà incarné**

L'accélération des dérèglements climatiques étant aujourd'hui un phénomène avéré, la Région a fait de l'adaptation un axe central de son action. Le programme Life Adapt'Est marque une ainsi nouvelle étape, avec une feuille de route ambitieuse visant à protéger nos concitoyens face aux canicules, inondations et sécheresses, à renforcer la résilience des forêts, à sécuriser la ressource en eau et à adapter les villes et les infrastructures en Grand Est.

Cette politique d'adaptation repose elle aussi sur des actions concrètes, des démonstrateurs territoriaux et une forte mobilisation citoyenne, afin de diffuser une véritable culture de la résilience à l'échelle régionale.

- **La Région Grand Est, une collectivité exemplaire et responsable**

Enfin, devant être elle-même être exemplaire, notre collectivité développe une politique d'achats socialement et écologiquement responsables. La commande publique est ainsi devenue un levier stratégique au service de la transition écologique, de l'insertion sociale et du développement économique local, bénéficiant largement aux entreprises et aux TPE-PME du territoire. Depuis 2017, 100% des marchés de travaux et de transports routiers de voyageurs intègrent des clauses environnementales. De même, la mobilité durable de nos agents est désormais assurée au travers d'une flotte vertueuse des véhicules de service et par l'encouragement des déplacements de courte distance en vélo.

En faisant de la transition écologique un fil conducteur et transversal de l'ensemble de ses grandes politiques, la Région a posé les bases d'un modèle de développement durable, souverain et humain.

Ces dix années d'action auront permis d'engager une transformation profonde, structurée et partagée, qui prépare notre territoire, ses forces vives et ses habitants aux défis climatiques, économiques et sociaux du XXI^e siècle.

G. Des ambitions traduites dans notre budget : en dix ans, la montée en puissance d'une Région d'investissement

Depuis sa création en 2016, la Région Grand Est a profondément transformé son modèle budgétaire. En dix ans, son budget est passé de 2,5 milliards d'euros à un peu plus de 4,1 milliards d'euros en 2026, soit une progression d'environ 60 %. Loin d'être seulement quantitative, cette hausse traduit un choix politique clair, constant et assumé en faveur de l'investissement comme levier de développement et de cohésion territoriale.

La caractéristique majeure de cette décennie budgétaire est le rattrapage massif de l'investissement. Notre Région a doublé le montant de ses dépenses d'investissement, passées d'environ 750 millions d'euros en 2016 à près de 1,6 milliard d'euros aujourd'hui. En 2026, 40 % des dépenses régionales seront consacrées à l'investissement, un niveau inédit qui place désormais le Grand Est parmi les Régions les plus volontaristes de France.

Cette trajectoire ambitieuse s'est accompagnée d'une maîtrise globale des équilibres financiers. La progression des dépenses de fonctionnement est restée plus contenue que celle de l'investissement. Nous avons engagé un effort structurel de rationalisation, avec des économies programmées, notamment sur les compétences partagées, afin de préserver les compétences stratégiques de notre collectivité. Cette gestion rigoureuse a permis d'atteindre des niveaux d'épargne brute et de capacité de désendettement meilleurs que la moyenne des Régions métropolitaines.

Le recours accru à l'emprunt s'inscrit ainsi dans une logique assumée d'investissement de long terme. La dette régionale a progressé, mais de manière maîtrisée, moins rapidement que la moyenne nationale, et sans dégrader la soutenabilité financière. Le choix politique que nous faisons est de considérer l'emprunt non comme une dérive, mais comme un outil au service de l'avenir, dès lors qu'il finance des équipements structurants et des politiques utiles aux territoires.

Enfin, cette évolution budgétaire s'inscrit dans un contexte de plus en plus contraint : baisse des marges de manœuvre fiscales, contributions croissantes au redressement des finances publiques nationales, incertitudes économiques. Malgré cela, la Région a maintenu le cap, votant en 2026 l'un des budgets les plus élevés de son histoire. Ce choix traduit une conviction politique forte : dans un environnement instable, la capacité d'investissement est un facteur clé de résilience, de compétitivité et de solidarité territoriale.

Cet effort d'investissement est renforcé par l'apport des fonds européens dont notre Région assure la gestion depuis de nombreuses années et avec une efficacité remarquable.

Sur 2014-2020, 1,9 milliards € de fonds européens ont été déployés sur le territoire du Grand Est (605,5 millions € de FEDER, 174 millions € de FSE-IEJ, 765 millions € au titre du FEADER) assurant autant de retombées concrètes pour nos concitoyens : plus de 10 500 entreprises ont bénéficié du soutien du FEDER pour leur projet de développement économique ou de recherche et d'innovation, 14 000 logements sociaux ont fait l'objet d'une rénovation thermique soutenue, 433 357 personnes ont été formées dans le cadre du programme régional de formation.

Pour la période 2021-2027, l'intervention des fonds européens constitue une nouvelle opportunité avec 1,14 milliards de fonds européen, pour le développement de nos territoires dans le cadre des politiques stratégiques de l'Union européenne.

Une ambition régionale pour la décennie à venir

Ce rapport ouvre aussi sur une perspective : celle d'une Région qui, forte de l'expérience acquise, continuera à peser, à protéger et à projeter le Grand Est dans les années à venir.

Dix ans après sa création, notre collectivité a franchi une étape décisive de son histoire. Elle a démontré qu'une réforme territoriale, lorsqu'elle est mise en œuvre au travers d'une volonté politique claire et partagée, peut devenir un levier puissant de transformation et de cohésion.

Le bilan de cette décennie est celui d'une Région qui a su assumer pleinement toutes ses responsabilités : investir massivement malgré les contraintes, protéger les équilibres territoriaux et sociaux, accompagner les transitions, soutenir l'économie productive, préparer l'avenir des jeunes et renforcer la solidarité entre les territoires. Ce bilan positif est celui d'un collectif : élus régionaux et locaux, agents publics, acteurs économiques, associatifs et citoyens, tous engagés dans une même dynamique.

Loin d'être un point d'aboutissement, ce rapport incite donc à la poursuite et à l'amplification de l'action qui est la nôtre pour relever et tirer parti des défis et enjeux actuels et à venir – transition climatique, souveraineté énergétique et alimentaire, compétitivité industrielle, attractivité démographique, cohésion sociale et territoriale.

Ainsi, la Région continuera d'exercer pleinement son rôle stratégique : celui d'une collectivité capable de fédérer, d'innover et d'agir avec responsabilité. Elle poursuivra résolument l'ambition qu'elle porte depuis sa création : faire du Grand Est un territoire de réussite, de solidarité et de durabilité, où chaque habitant peut se projeter avec confiance et disposer des moyens de son épanouissement personnel et professionnel.

C'est dans cet esprit que la Région engage cette nouvelle décennie, avec la conviction que l'avenir ne se subit pas, mais se construit collectivement, par l'action, le dialogue, et l'anticipation, au service de l'intérêt général.

3. Les grands principes pour un nouvel acte de décentralisation : clarification, confiance et contractualisation

Des contributions jointes au présent rapport comme de nombreuses positions exprimées par des élus, laboratoires d'idées et institutions émergent quelques orientations qui devraient pouvoir constituer le socle commun de ce futur acte de décentralisation. Au-delà de ces principes transversaux, la contribution de la Région au débat lancé à l'échelle nationale est composée des contributions des différents groupes de l'assemblée régionale.

A. Clarification : assurer une meilleure mise en œuvre du principe de subsidiarité et mettre fin aux doublons Etat / Région

Les nouveaux choix en matière de décentralisation ne doivent plus être guidés par des logiques techniques internes à l'Etat (ce dont il voudrait se dessaisir) mais en plaçant le service rendu à l'utilisateur (l'habitant, l'entreprise, l'écolier, l'association) au cœur de toute réflexion. Cela se traduira notamment par l'identification de niveaux pertinents pour des guichets uniques et le renforcement des moyens associés au rôle de chef de file.

B. Confiance : renforcer l'autonomie décisionnelle et fiscale des collectivités

Les collectivités – les Régions en particulier – ont fait la preuve de leur capacité à coordonner les acteurs de leurs territoires pour concevoir des réponses adaptées aux besoins de ces derniers. Il faut leur confier un pouvoir d'adaptation réglementaire opérationnel pour concrétiser ces attentes du terrain. Cela implique d'élargir le pouvoir réglementaire des Régions pour les compétences transférées (ex : quotas des places en formations sanitaires et sociales, gestion des fonds européens) et d'instaurer un principe de non-intervention de l'État dans les champs de compétence régionale, sauf lorsqu'est en jeu l'indivisibilité de la République.

Le plein exercice de leurs responsabilités vis-à-vis des usagers nécessite que les collectivités disposent également d'une maîtrise suffisante de leurs ressources financières. Cela passe par une indexation des compensations attribuées lors des transferts de compétences. Pour les Régions, deux corollaires sont également identifiés. D'une part, mettre en cohérence leur panier de ressources avec les compétences qui leur sont confiées : il peut en effet apparaître contradictoire au premier abord, pour une Région, d'investir dans les mobilités décarbonées alors même qu'une part de ses recettes provient des mobilités carbonées (cf. taxe sur les certificats d'immatriculation et ex-TICPE qui représentent environ 20% des recettes de fonctionnement). Dans cette logique, le transfert aux Régions d'une part des recettes des péages des autoroutes concédées ou encore de la croissance de l'accise sur l'électricité sont des pistes à explorer. D'autre part, la pleine autonomie fiscale doit être renforcée alors que les Régions sont la strate de collectivités pour laquelle cette part est la plus minoritaire aujourd'hui.

C. Contractualisation : organiser la clarification

A l'échelon national, un Comité État-Région permanent paraît opportun pour assurer – quand il y a lieu – la co-construction des objectifs-socles des politiques publiques transférées. Une telle instance pourrait également préfigurer un renforcement de l'association des Régions aux discussions européennes relatives aux fonds de cohésion.

Au-delà des indispensables rationalisations dans les attributions de compétences, certaines de ces dernières resteront partagées par volonté ou par nécessité. Qui plus est, dans la pratique, de nombreux projets mobilisent plusieurs compétences. Aussi, le déploiement voire la revitalisation des outils contractuels – entre Etat et collectivités (CPER) et entre collectivités elles-mêmes (contractualisation entre Région et intercommunalités par exemple) – est indispensable pour organiser les interventions conjointes des diverses collectivités et favoriser leur lisibilité. La conviction de la Région Grand Est en la matière n'est plus à démontrer, elle dont les PTRTE constituent encore l'avant-garde des CTRTE qui ont été déployés dans le reste du pays.

* * *

Il vous est proposé :

- considérant la contribution établie par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) jointe en annexe, **de prendre acte** des contributions des différents groupes constituant l'assemblée régionale, ci-annexées, au débat sur un nouvel acte de décentralisation ouvert par le Premier ministre.

* * *

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Leroy', with a stylized flourish at the end.

Franck LEROY